



Mairie de Courtisols
4 rue Massez
51460 COURTISOLS
Tél : 03.26.66.60.13

Mail :

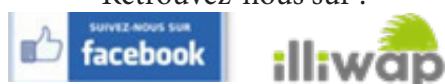
mairie-de-courtisols@orange.fr

site internet :

<http://www.courtisols.fr>



Retrouvez-nous sur :



Courtisols actualités

Les panneaux d'entrées de ville

Le site internet

La lettre Courtisols Infos

Horaires du secrétariat de mairie et de
l'agence postale :

Lundi : 9h-16h

Mardi : 9h-12h et 16h-19h

Mercredi : 9h-12h et 14h-16h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h et 15h-17h

Samedi : 9h-12h

Horaires de France Services

Lundi : 9h-12h et 14h-18h

Mardi : 9h-12h et 14h-19h

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h et 14h-16h

Samedi : 8h-12h

Courtisols Infos



Une année 2022, qui nous l'espérons, sera placée sous le signe de la légèreté et de l'espoir d'une vie paisible retrouvée.

L'année 2021 a été ponctuée d'annulations, de déceptions, de remises en question et d'adaptations sur les diverses manifestations de la commune.

Je tiens néanmoins à remercier tous les bénévoles qui se sont mobilisés sans faille et avec détermination tout au long de l'année pour offrir à chaque occasion des prestations de qualité pour chacune et chacun d'entre vous.

Mais je tiens également à souligner l'engagement des bénévoles de nos associations, qui animent votre quotidien et les bénévoles qui contribuent à l'embellissement de notre village (fabrication d'objets de décoration, entretien des cours d'eau, entretien du parc et de la commune).

Toutes ces personnes actives, moteurs de notre commune, doivent être mises en lumière en ce début d'année.

Pour l'équipe municipale, l'année 2022 rimera avec 4R : Rigueur, Rénovation, Rencontres et Respect.

- La Rigueur budgétaire en trouvant des solutions afin d'améliorer votre quotidien (en essayant de stabiliser les impôts).

- La Rénovation des bâtiments : l'église St Memmie et la salle Robert Chaboudé,

- La Rencontre avec vos élus.

- Le Respect puisque malheureusement, beaucoup ont constaté une recrudescence des incivilités sur notre territoire. Ainsi, afin de limiter ces nuisances, j'ai décidé de concevoir un livret qui rappellera, à chacun d'entre nous, quelques règles essentielles au bon maintien du vivre-ensemble entre courtisiennes et courtisiens.

Je vous souhaite une très belle année 2022, que celle-ci vous apporte joie, paix et amour.

• INFORMATIONS :

La rencontre avec vos élus :

Afin de rendre plus accessibles nos services, un aménagement des horaires de la Mairie, de l'agence postale et France services a été réalisé en 2021.

Dans la continuité de cet engagement d'accueil et afin de favoriser la rencontre et le dialogue avec vos élus, une permanence sera tenue les mardis de 17H30 à 19H. Vous pourrez rencontrer Madame le maire ou un de ses adjoints sans rendez-vous afin de poser vos questions, mais également proposer vos suggestions ou partager vos préoccupations. Chaque administré pourra ainsi contribuer au développement et à l'embellissement de notre village. Il sera bien entendu toujours possible de nous rencontrer sur rendez-vous si vous le souhaitez.

Compte-rendu du Conseil municipal du 18 janvier 2022

20221 - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant vote du budget

Madame le Maire rappelle qu'en application des dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, la commune peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif sur autorisation du Conseil Municipal, dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Sur proposition de Madame le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, compte tenu de la date de vote du budget et conformément aux textes applicables, d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

- **DECIDE** de faire application de ce dispositif à hauteur de 29 750 € répartis comme suit :

Chapitre 21 :

Article 2111 : Terrain nu 20 000 €

Article 2135 : Installations générales, agencements 3 000 €

Article 21534 : réseaux d'électrification 5 000 €

Article 21578 : autre matériel et outillage de voirie 500 €

Article 2158 : Autres installations, matériel et outillage technique 750 €

Article 2188 : Autres immobilisations corporelles 500 €

Questions diverses

Subvention aux associations 2022 : la situation sanitaire ayant fortement perturbé le fonctionnement des associations en 2021, un formulaire sera envoyé directement aux associations concernées. Pour toutes questions, merci de contacter Madame Giboulot à la mairie.

Soutien aux commerces de la commune : le bilan des affichages sur la RD3 en 2021 est présenté. Afin de poursuivre le soutien au commerce de la commune, le conseil propose de renouveler en 2022 cette opération.

Une réflexion autour de la signalétique des commerces et points stratégiques de la commune va être lancée.

Pour se faire, plusieurs prestataires et acteurs locaux seront consultés.

Point sur le projet de restauration énergétique de la salle Chaboudé : le dossier est éligible au titre des aides du feder.

Recrutement :

Un poste d'agent technique polyvalent et un poste d'agent d'entretien des espaces verts (jardinier) sont à pourvoir.

N'hésitez pas à nous envoyer votre CV ainsi qu'une lettre de motivation par courrier ou par mail :

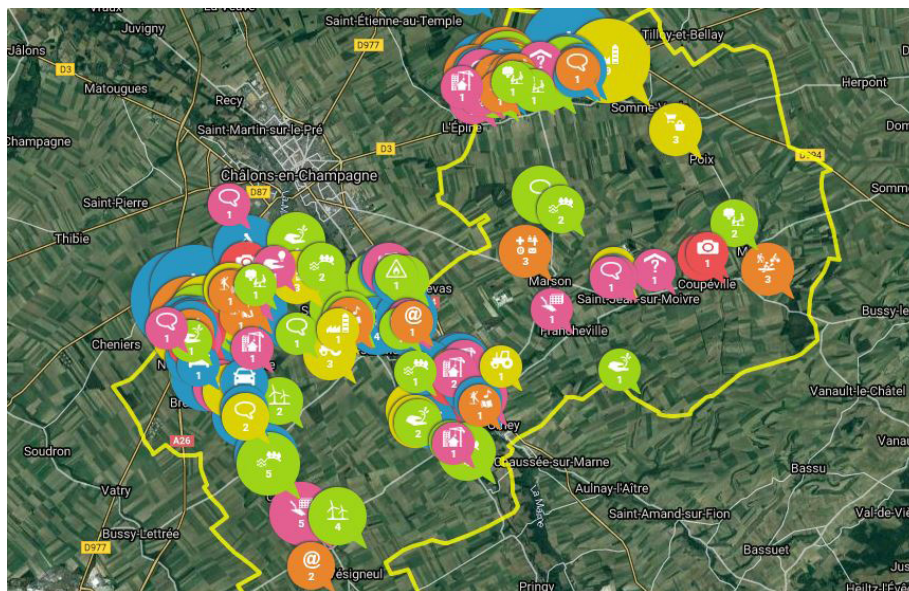
mairie-de-courtisols@orange.fr

Les temps forts de l'année 2022 :

- 3ème phase de rénovation de l'église St Memmie
- Poursuite du travail sur le PLUI
- Les ateliers numériques
- Le devoir de mémoire
- La rénovation énergétique de la salle des fêtes

Carte interactive DEBATOMAP[®]

Debatomap, une carte interactive qui liste des idées citoyennes



L'outil Debatomap est un site internet de cartographie participative, développé par l'agence de concertation Repérage Urbain. Elle fonctionne comme un réseau social, dans lequel vos propositions et vos idées seront classées par thème et géolocalisées par écrit.

Chacun peut poster une proposition, et liker celle des autres sur la carte. Repérage urbain assure un rôle de modérateur des interventions.

Vous avez une proposition ? un objectif ? une orientation ? un cap à suivre pour le développement de la Communauté de Communes sur les dix prochaines années ?

Utilisez la carte participative, ludique et facile d'utilisation pour exprimer vos propositions pour la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole en vous rendant sur le site :

<https://ccmoivrecoole.debatomap.com/>

Une Démarche PLUI en ligne

La prescription du PLUI sur l'ensemble des 28 communes de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole est une des actions majeures et structurantes de ce mandat. Il permettra à la Communauté de communes de définir son projet de territoire dans la perspective des dix prochaines années. Ce document de planification a pour but d'orienter, de préparer et de programmer des choix d'aménagement du territoire comme la préservation des espaces naturels et paysagers, la localisation et le développement des activités économiques, des équipements, des logements, etc. Grâce à ce document, l'ensemble des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme, etc.) vont être gérées à l'échelle du territoire. Tous les habitants du territoire seront concernés par le PLUI. Cela justifie un déploiement important de la concertation pour que chacun et chacune puisse s'exprimer, s'il le souhaite, avant que le document ne soit validé. C'est pourquoi l'équipe en charge de ce chantier a décidé une large concertation avec les habitants et habitantes sur ce projet de territoire avec, notamment : Des ateliers mobiles dans les supermarchés et au marché artisanal ; des ateliers cabarets et des réunions publiques participatives ; **et enfin, cette carte participative, ouverte à tous !**



Repas des anciens :

Le repas des anciens initialement prévu le 29 janvier 2022 est reporté ultérieurement, compte-tenu des conditions sanitaires.



Exposition d'art :

L'exposition artistique initialement prévue en février est reportée à une date ultérieure, dans l'attente de conditions sanitaires plus favorables.



**DON
DE
SANG**

Dates don du sang 2022
le lundi 25 avril de 15h30 à 19h et
le lundi 24 octobre de 15h30 à 19h.
Plus d'informations seront communiquées sur
le site internet,
illiwap,
la page facebook Courtisols actualités
quelques temps avant (notamment sur le lieu de rendez-vous).



Auto-Entrepreneur

Rappel :

La commune de Courtisols a pour projet de réaliser un journal répertoriant toutes les auto-entreprises de Courtisols.

Merci de vous faire connaître si vous ne l'avez pas encore fait. Pour cela, il vous suffit de nous envoyer un mail : mairie-de-courtisols@orange.fr

La parution dans ce journal a pour but de répertorier et présenter les différentes activités proposées par les autos-entrepreneurs de notre commune.

Opération pièces jaunes :

Comment aider les enfants et les adolescents hospitalisés ?

Cette année, toutes les tirelires sont les bienvenues !

Tes pièces permettront d'améliorer le quotidien des enfants et adolescents à l'hôpital.



ETAPE 1

Crée ta tirelire en utilisant le contenant de ton choix et décore-la avec les stickers pièces jaunes que tu peux retrouver à **l'agence postale communale de Courtisols !**

ETAPE 2

Remplis ta tirelire de pièces

ETAPE 3

Et surtout n'oublie pas... Rapporte-la dans ton bureau de poste avant le 5 février 2022

Etat-Civil 2022 :

Naissances :

MADEIRA Joyce le 02/01/2022

Décès :

NORMAND Jérôme le 20/12/2021

DORÉMUS née JURKIW Béatrice le 02/01/2021